

Au fil de



Bulletin municipal n°6 - Juin 2023

www.nouesdesienne.fr

Urbanisme :
Impacts du PLUi
et obligations de déclaration

P.4



Finances :
Budget 2023

P.6

Mise en place
de la cantine à 1€ P. 2

Projets :
Village de caractère
et piscine P. 8

L'eau,
une ressource à
préserver P. 10

HORS LES MURS Saison 4
à Noues de Siennes
Gratuit
Du 16 Juin au 13 Juillet
MES SOULIERS SONT ROUGES
spectacles de rue,
Toute la programmation
Hors les Murs page 15
Et l'agenda page 25



Chères Noues de Siennes, Chers Noues de Siennois,

Malgré une gestion rigoureuse, la crise énergétique, la hausse des prix et de la masse salariale (en raison notamment de l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique), nous contraignent pour la 1ère fois depuis de nombreuses années à une augmentation raisonnée de la fiscalité locale. Elle ne permettra pas toutefois d'absorber la totalité des augmentations, mais elle contribuera à proposer de nouveaux services aux habitants de notre commune, de travailler à la transition énergétique, au vivre-ensemble et au cadre de vie.

Dans ce cadre inflationniste et pour lutter contre la précarité alimentaire, la commission scolaire a étudié, sur proposition de la minorité, le projet de cantine à 1€. Subventionné par l'Etat pour une durée de 3 ans, ce dispositif devrait concerner un nombre important de familles de Noues de Sienne, sans incidence sur notre budget. Le conseil municipal a dernièrement validé la proposition à la majorité, la minorité s'étant alors étonnamment opposé à ce projet. Le détail de la mise en place de ce dispositif sera détaillé ultérieurement.

La revitalisation du centre de Saint-Sever, dernier volet du village de caractère du Calvados, a pris du retard, en raison de problèmes d'approvisionnement en granit de Saint-Michel de Montjoie. Malgré la proximité que nous avons privilégiée, l'entreprise a fait face à des aléas de production. Les travaux sont interrompus cet été. La livraison de la partie Nord est prévue au cours du dernier semestre. Soutenez nos commerçants et privilégiez vos achats dans nos commerces.

Le projet de réhabilitation de la friche « granimarbre » ainsi que les travaux du pôle petite enfance devraient débuter fin de cette année, pour une ouverture à l'horizon 2025.

La salle de spectacle donne à la vie culturelle de Noues de Sienne une nouvelle envergure, grâce à une programmation de grande qualité, avec des tarifs adaptés, notamment des spectacles proposés sur les scènes nationales. Elle participe au bien-vivre ensemble.

Dans le même esprit, le conseil municipal a voté une subvention de 8 440 € pour le 30ème anniversaire de la fête de la musique qui correspond au cachet du groupe « Mes Souliers sont rouges ». Noues de Sienne marque son soutien aux bénévoles de l'association « Bocage Loisirs » basée sur la commune déléguée de Saint-Manvieu-Bocage.

Quant à la piscine, l'explosion des coûts d'investissement et de fonctionnement et la pénurie de maîtres-nageurs-sauveteurs remettent en cause le projet initial. Nous allons devoir imaginer ensemble l'avenir de ce lieu.

Au niveau scolaire, une ouverture de classe est actée pour la rentrée 2023/2024 à Saint-Sever. Elle sera accueillie au rez-de-chaussée du pôle socioculturel, dans l'attente d'une construction à l'emplacement réservé au sein de l'école maternelle, pour une mise en service à la rentrée 2024.

La mobilité est une compétence de l'Intercom de la Vire au Noireau, le train une compétence régionale. J'ai sollicité le cabinet de la première ministre afin d'obtenir des arrêts à la demande en gare de Saint-Sever, la démarche du collectif pour le retour du train à Saint-Sever conforte cette demande. L'Intercom de la Vire au Noireau animera un stand « mobilité » une fois par mois sur le marché de Saint-Sever.

Bonne lecture

Georges RAVENEL, Maire de NOUES DE SIENNE

Etat-civil 2022

Noues de Sienna a eu le plaisir d'accueillir 41 nouveau-nés sur son territoire en 2022 ;

14 mariages et 13 PACS ont été célébrés ;

71 habitants nous ont quittés.

	Naissances	Union	Décès
Champ-du-Boult	5	-	6
Courson	2	-	3
Fontenermont	2	-	-
Le Gast	2	-	6
Le Mesnil-Benoist	-	-	-
Le Mesnil-Caussois	1	-	-
Mesnil-Clinchamps	9	10	6
Saint-Manvieu-Bocage	4	2	4
Saint-Sever-Calvados	12	14	43
Sept-Frères	4	1	3
Noues de Sienna	41	27	71

**dont EHPAD La Rosaie*

Quels noms pour nos bâtiments ?



En décembre, nous vous proposons de nous aider à nommer nos bâtiments :

- ✓ la salle multi-activités
- ✓ la salle de spectacle
- ✓ le pôle socio-culturel et sa salle multi-activités
- ✓ l'ancienne cantine
- ✓ l'ancienne école maternelle.

A ce jour, nous n'avons que peu de tours. Nous vous laissons donc une der-

nière chance, jusque fin septembre, pour nous soumettre vos idées sur **papier libre à déposer en mairie** ou par mail à

communication@nouesdesienne.fr

Toutes les propositions sont les bienvenues : personnalité, nom commun, histoire, culture,... il n'y a pas de thématiques prédéfinies. Et n'hésitez pas à partager l'origine de vos propositions.



Adressage : Pensez à récupérer votre plaque numérotée

Alors que de nouveaux panneaux de rue font progressivement leur apparition sur les bords des routes, certains Noues de Siennois n'ont pas encore eu l'occasion de venir chercher leur plaque numérotée pour leur habitation. Elle vous attend en mairie déléguée, alors n'hésitez plus à venir la récupérer !

Nouveau PLUi

Depuis janvier, un nouveau document d'urbanisme régit les règles en matière de construction et de protection du patrimoine naturel et bâti sur la commune de Noues de Sienne et les communes de l'ex Intercom Séverine. Il s'agit du PLUi, Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Quels sont ses objectifs ?

- ◆ Fixer les règles générales d'utilisation du sol par zones, les servitudes d'urbanisme ainsi que les orientations d'aménagement sur le territoire ;
- ◆ Favoriser la solidarité entre communes ainsi que la mise en œuvre d'une véritable politique de développement concertée et partagée ;
- ◆ Permettre à la communauté de communes d'incarner la solidarité des territoires en poursuivant son schéma de développement, et sa reprise démographique, en offrant à ses habitants du travail, un logement de qualité et des services.

Qu'est-ce que cela implique ?

Les constructions nouvelles et aménagements d'habitation ou de terrain existants sont soumis à de nouvelles règles en matière de :

- ◆ Surface des extensions, annexes ;
- ◆ Perméabilisation des sols ;
- ◆ Distance à respecter par rapport aux limites de propriétés ;
- ◆ Couleurs des menuiseries, enduits... ;
- ◆ Respect des haies et alignement d'arbres protégés.

Les règles sont-elles les mêmes partout ?

Le territoire a été réparti en plusieurs zones qui n'ont pas toutes les mêmes possibilités en matière d'urbanisation :

- ◆ les zones urbaines (UA, UB, UC, UH, UE, UX) où l'habitat est déjà important et où les possibilités sont plus vastes ;
- ◆ Les zones à urbaniser (AU, 2AU, AUX, AUE) qui regroupent des zones où de nouveaux projets (ex : lotissement) peuvent voir le jour sous certaines conditions ;
- ◆ Les zones agricoles et naturelles où l'habitat est dispersé et où les nouvelles possibilités sont restreintes et visent uniquement à maintenir l'existant et le développement de certaines activités spécifiques.



Un projet ? Des questions ?

Vous pouvez retrouver l'ensemble des documents d'élaboration du PLUi, les règlements et plans de zonage sur notre site internet rubrique Urbanisme ou en flashant ce QR code :



Quelles autorisations pour quels travaux ?

Le saviez-vous ? Vous pouvez être soumis à une demande d'autorisation selon les travaux que vous souhaitez effectuer sur votre terrain. Mais quand ? Le schéma ci-dessous vous présente différentes situations et les autorisations à demander. Elles ne sont pas exhaustives et **l'absence de demande d'autorisation ne vous affranchit pas du respect des règles du PLUi**. En cas de doute, vous pouvez consulter la rubrique « Autorisation d'urbanisme » sur le site www.service-public.fr ou demander conseil auprès du service urbanisme de la commune.

Extension (accollée à l'habitation) : pièce supplémentaire, véranda, terrasse couverte, carport,...

- < 5m² : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur
- Si en zone U / autres zones :*
- < 40m² / < 20m² : **DP**
- > 40m² / > 20m² : **PC**

Terrasses non couvertes de plain pied

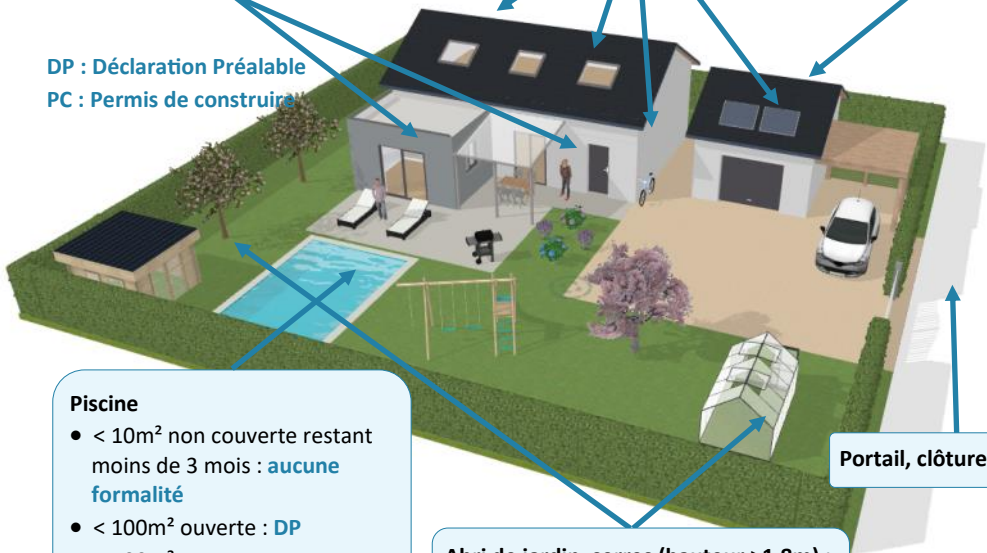
- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **Aucune formalité**
- Surélevée et/ou fondations profondes < 20m² : **DP**
- Surélevée et/ou fondations profondes > 20m² : **PC**

Toiture : **DP**
 Façade, ravalement : **DP**
 Pose de Velux, lucarne, panneau solaire : **DP**
 Création fenêtre, changement de menuiseries extérieures : **DP**

Annexe (indépendant de l'habitation) : garage, carport, pergola :

- < 5m² : **aucune formalité**
 - < 20m² : **DP**
 - > 20m² : **PC**
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de construire



Piscine

- < 10m² non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**
- < 100m² ouverte : **DP**
- < 100m² avec couverture < 1.8m de haut : **DP**
- > 100m² et/ou haut > 1.8m et/ou local technique > 20m² : **PC**

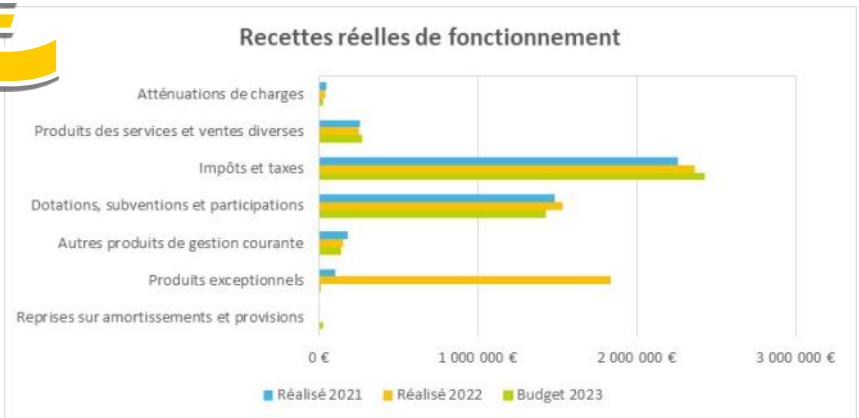
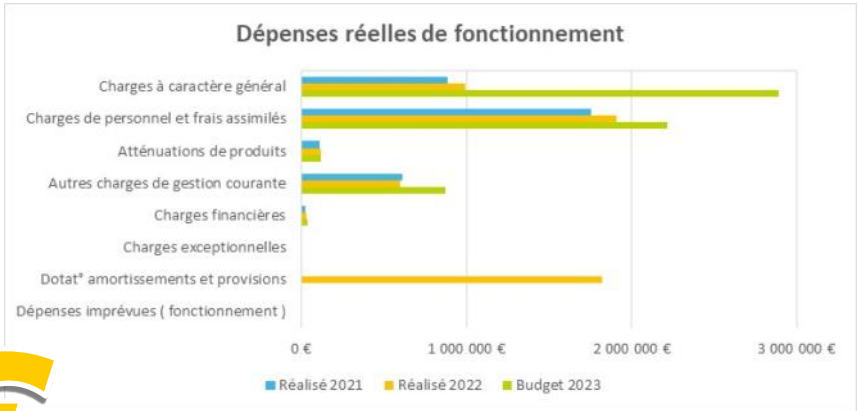
Abri de jardin, serres (hauteur > 1,8m) :

- < 5m² : **aucune formalité**
- < 20m² (2000m² pour une serre) : **DP**
- > 20m² : **PC**

Portail, clôtures : DP

Compte administratif 2022 et budget 2023 en synthèse

Chaque année, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'année passée et vote le budget primitif, document qui reprend les prévisions des dépenses et recettes de l'année. Retrouvez en synthèse le fonctionnement réel de 2021 et 2022 ainsi que le budget 2023.



Sur le réel 2022, on notera la présence d'une provision exceptionnelle de 1 800 000€ en recettes mais également en dépenses soit un solde à 0.

Au budget 2023, dans les charges à caractère général, sont inclus 1 668 239€ d'équilibrage de budget.

La commune emploie, au 1er janvier 2023, 70 agents pour un équivalent temps plein à 49,55.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le rapport d'orientations budgétaires sur le site internet www.nouesdesienne.fr ; rubrique Actes administratifs.

Taux d'imposition

Le vote du budget a également été l'occasion d'aborder le vote des taux d'imposition pour 2023. Depuis 2017 et la création de la commune nouvelle, les taux n'ont pas été augmentés. Les seules variations que vous avez pu constater sont liées au lissage des taux d'imposition qui existaient dans chacune des communes déléguées vers un taux unique pour Noues de Sienne. En clair, le taux effectif en 2017 dans votre commune déléguée augmente ou diminue de façon constante pour atteindre à l'horizon 2030 un taux qui sera unique pour tous les Noues de Siennes.

	Taux 2017		Noues de Sienne	Taux 2030			
	Foncier Bâti	Foncier Non Bâti		Foncier Bâti	Foncier Non Bâti		
<i>Pourcentage appliqué à la valeur locative</i>							
Champ-du-Boult	21,62	38,07		Prévu			
Courson	20,85	32,65		21,74	35,29		
Fontenormont	21,52	33,72					
Le Gast	15,25	29,01					
Le Mesnil-Benoist	20,87	34,37		Réévalué 2023	+2%	+2%	
Le Mesnil-Caussois	23,78	38,92					
Mesnil-Clinchamps	21,19	32,88					
Saint-Manvieu-Bocage	20,65	36,81					
Saint-Sever-Calvados	23,43	41,76					22,17
Sept-Frères	21,84	34,58					

A quoi servent ces impôts ?

Avec la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) accordées par l'Etat, ces recettes d'imposition constituent la majorité de nos recettes de fonctionnement. Elles servent donc à faire fonctionner la commune mais pas à réaliser nos investissements. La politique mise en œuvre au sein de la commune nouvelle nous amène à développer de nouveaux services pour mieux répondre aux besoins des administrés (création d'un pôle Petite Enfance, centre de recueillement (Carte d'identité et passeport)...). Au-delà de la partie investissement,

c'est bien des coûts de fonctionnement nouveaux auxquels la commune doit faire face, sans compter les augmentations de toutes parts que chacun peut mesurer à son niveau et auxquelles la commune n'échappe pas. L'Etat réévalue chaque année les valeurs locatives, base de l'imposition. Pour 2023, c'est environ 7% d'augmentation. Soucieux de ne pas trop alourdir les impôts fonciers mais faisant face à des charges bien réelles, le conseil municipal a voté une augmentation des taux de 2%. Cela représente environ 10€ pour une habitation de 100-120m² avec un peu de terrain.



Village de caractère

Depuis l'automne dernier, le centre-bourg de Saint-Sever est en travaux. Malheureusement, le chantier fait face à des problématiques d'approvisionnement. Le calendrier initial, qui prévoyait une fin de travaux pour fin juin, ne pourra pas être tenu. La partie sud de la place est achevée depuis fin mai, vous pouvez de nouveau stationner et déambuler. Mais pour la partie nord, tout reste à faire. Afin de limiter les nuisances au maximum pour les riverains et les usagers alors que la période estivale commence, une pause s'impose ! Le chantier reprendra donc fin août, une fois toutes les matières premières reçues et les équipes prêtent à recommencer le chantier.



Depuis début avril, un arrêté règlemente le stationnement sur la place Albert Lebrun.

Le stationnement des véhicules est autorisé pour une durée maximum de 1 heure du lundi au samedi entre 08h00 et 19h00 ainsi que le dimanche entre 08h00 et 13h00.

Le stationnement prolongé y est interdit au-delà de cette limite.

Cette réglementation facilite l'accès aux commerces pour tous. Merci à tous pour votre civisme et votre compréhension !

Financement du projet - Total estimé à 1 410 000€



La piscine

Agée de plus de 50 ans, la piscine municipale de Saint-Sever est arrivée au bout d'un cycle.

Depuis plusieurs années, d'importants travaux d'entretien et de remplacement ont été réalisés, que ce soit par la commune de Saint-Sever ou la commune nouvelle de Noues de Sienne. Ces travaux n'auront fait que retarder la nécessité de revoir l'ensemble de l'infrastructure, pour répondre à des normes toujours plus contraignantes. Les autorités administratives avaient jusqu'alors maintenu l'autorisation temporaire d'ouverture du fait de l'existence d'un projet de réhabilitation de la piscine.

Un cabinet spécialisé avait été mandaté pour étudier la faisabilité et proposer un projet adapté, dimensionné à notre territoire et à nos finances, supportable pour la collectivité et ses habitants. Déjà en 2020, le montant prévisionnel des travaux s'élevait à 2 835 000€, auquel il faudrait ajouter le fonctionnement avec un reste à charge estimé à environ 120 000€ tous les ans pour 5 mois d'ouverture. Nos recettes actuelles ne nous le permettant pas, cela aurait abouti à une augmentation des impôts locaux.

Mais tout ça, c'était avant ! Avant le COVID, le conflit ukrainien et l'inflation qui ont fait exploser les coûts prévisionnels du projet de rénovation globale de la piscine.

En 2022, à quelques jours de l'ouverture estivale, une fuite majeure est apparue. Après étude sommaire, il fallait creuser sous la plage



pour trouver l'origine de la fuite. Ce fut réalisé à l'automne 2022. Sur ce site, la présence de sources ne permet pas d'établir la cause de cette fuite. Malgré la météo pluvieuse, il est constaté une baisse de niveau du bassin d'au moins 2cm sur une journée. Mais lorsque le bassin a été vidé, il se remplit tout seul... Conclusion, le bassin n'est plus étanche. La ressource en eau étant précieuse, il est invisable de continuer à remplir un bassin qui sous la pression fuit. L'origine de la fuite n'étant pas localisée (sous le bassin ? entre les 2 bassins ?), il faudrait tout casser...

Le projet de rénovation de la piscine a été longuement débattu en commission générale*. Une rénovation à minima (bassins, mise aux normes...) a été envisagée mais le coût avait déjà été évalué à 1,5 millions d'euros en 2020, sans certitude d'obtenir un agrément d'ouverture par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Vu le contexte actuel, les élus sont unanimes pour ajourner le projet de réhabilitation de la piscine.

Compte tenu des éléments expliqués précédemment, l'état actuel de la piscine ne nous permet pas d'envisager une ouverture pour cet été. Il est nécessaire d'entamer une réflexion sur l'avenir de la piscine et du lieu qu'elle occupe. Toutes les remarques constructives, les idées innovantes sont les bienvenues.

* La commission générale regroupe tous les élus de Noues de Sienne pour débattre de sujets concernant la collectivité, sans vote, ni public.



L'eau

L'an dernier, nous avons fait face à une sécheresse exceptionnelle. L'approvisionnement en eau était tellement sous tension que les syndicats d'eau ont été confrontés à de grandes incertitudes. Un plan de gestion de crise a été élaboré en vue d'organiser l'éventualité d'une distribution d'eau en bouteille à la population au cas où la ressource venait à manquer. Mais au fait, comment ça fonctionne ?

Un syndicat de distribution : le SIVOM de Saint-Sever

L'approvisionnement en eau de la commune de Noues de Sienne se fait via le SIVOM de Saint-Sever, syndicat de communes, producteur (3 stations de production) et distributeur d'eau potable. Il gère les abonnements, la distribution et la facturation de l'eau (deux relevés des compteurs par an) aux usagers. Le SIVOM surveille quotidiennement ses réseaux afin de lutter contre les pertes en eau et travaille chaque jour en vue de distribuer une eau de qualité à ses abonnés.

Mais l'eau d'où provient-elle ?

Un syndicat de production

Avant d'arriver dans les canalisations, l'eau est rendue potable dans des usines de production d'eau telle que celle gérée par le Syndicat Mixte de Production d'Eau de la Sienne, située sur la commune déléguée de Saint-Sever. L'eau est prélevée sur la Sienne, 1 à 2 km en aval du barrage du Gast, pour être traitée et envoyée dans le réseau d'eau potable.



Une retenue d'eau

Parce que le niveau d'une rivière est souvent fluctuant, le barrage du Gast a été construit en 1985-1986 et mis en service en 1987 pour soutenir les débits de la Sienne, c'est ce qu'on appelle le soutien d'étiage. Il permet de maintenir tout au long de l'année un débit suffisant sur la Sienne, depuis le barrage jusqu'au havre de Regnéville. Il répond aux trois grands enjeux du bassin de la Sienne :

- ◆ Permettre la production d'eau potable à partir des eaux superficielles ;
- ◆ Préserver les biotopes et la circulation des espèces piscicoles ;
- ◆ Préserver la capacité auto-épuratrice de la Sienne.

Le barrage est de type barrage-poids, en terre. Sa hauteur est de 15m avec une longueur de crête de 220m. Il peut contenir 2.5 millions de m³ soit l'équivalent de 800 piscines olympiques. Il est géré par l'Institution Interdépartemental du Bassin de la Sienne (IIBS).

Fusion des syndicats

Le SIVOM de Saint-Sever, le Syndicat Mixte de Production d'Eau de la Sienne, le syndicat des Bruyères et les EPIC Eau et Assainissement de Vire-Normandie, sous l'impulsion de la Préfecture, ont décidé de travailler main dans la main afin de proposer à leurs communes membres un projet de fusion pour le 1^{er} janvier 2024. Cette démarche a été motivée en vue d'anticiper le transfert obligatoire de leurs compétences à la Communauté de Communes de la Vire au Noireau au 1^{er} janvier 2026. A ce jour, les statuts de la nouvelle structure sont débattus au niveau des communes concernées.

Soucieux du service rendu aux usagers, les élus de Noues de Sienne, siégeant dans ses instances, sont vigilants sur les futures modalités d'exercice de cette compétence.

On a testé pour vous !

Parce que la ressource en eau est précieuse, chaque geste compte. On essaie donc d'adapter ses pratiques et de limiter sa consommation !

Il vous arrive certainement de nettoyer vos extérieurs à grandes eaux (terrasses, portail, clôture...) mais utiliser de l'eau potable pour ce type de travaux, ça interroge... On a trouvé une solution !

A vous qui avez déjà mis en place un récupérateur d'eau, pourquoi ne pas l'utiliser ? Savez-

vous qu'en y ajoutant une pompe d'arrosage, vous aurez un débit suffisant* pour alimenter un nettoyeur haute pression (qui utilise déjà 75% d'eau de moins qu'un simple tuyau d'arrosage) ? On a testé et ça fonctionne ! Pour un rendu équivalent. A réaliser de préférence à la fin de l'hiver, les surfaces étant encore humides et plus facilement nettoyables. Vous pourrez de nouveau remplir votre récupérateur avec les pluies printanières et arroser votre potager durant l'été !

**vérifier bien la compatibilité des vos appareils pour ne pas les endommager.*


**PRÉFET
DU CALVADOS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Vigilance SÉCHERESSE

ÉCONOMISONS L'EAU

- Réduire** les consommations d'eau
- Utiliser les appareils de **lavage à plein**
- Limiter** les arrosages des jardins
- Installer des équipements **économes en eau** et privilégier la **réutilisation des eaux de pluie**
- Limiter** le lavage des véhicules
- Limiter** le nettoyage des bâtiments, hangars et locaux de stockage

Restez informés des mesures particulières en vigueur via la page Facebook **Préfet du Calvados**.

Nous nous efforçons de relayer au maximum les informations à notre disposition sur nos différents moyens de communication.

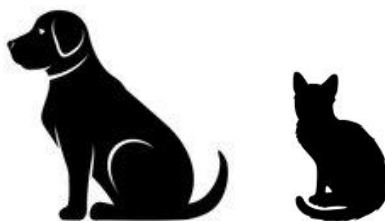
Le saviez-vous ?

Le lavage des véhicules est interdit à domicile et cela pour éviter que des résidus d'hydrocarbures et d'huiles s'infiltrent dans le sol et polluent l'environnement.

En cas de non-respect de la loi, le contrevenant s'expose à une amende de 450 €.

Détenir un chien vous oblige aux respects de certaines règles

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics et dans les cimetières de Noues de Sienne. Les personnes accompagnées d'un chien sont dans l'obligation de procéder immédiatement au ramassage des déjections par tout moyen. (cf. arrêté municipal A2022-001)



Interdiction de nourrir les animaux errants

Par arrêté municipal du 16 mai 2022, **il est interdit de jeter ou déposer des graines ou de la nourriture, en tous lieux publics**, susceptibles d'attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats et pigeons. **Tout animal nourri par une personne sera considéré comme appartenant à ladite personne et ne pourra être considéré comme errant.**

Nuisances sonores

L'arrêté préfectoral du 21 novembre 2008 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, précise notamment que :

Article 2 : Afin de protéger la santé et la tranquillité publiques, **tout bruit gênant, causé sans nécessité ou**

dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit.

Article 4 : Sur la voie publique, les voies privées accessibles au public et les lieux publics, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur caractère agressif ou répétitif, quelle que soit leur provenance...

Article 6 : **Tous travaux** (autre ceux définis à l'article 13) **tels que des travaux de bricolage ou de jardinage effectués par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage** en raison de leur intensité sonore, des vibrations transmises ou de leur caractère répétitif, en quelque endroit que ce soit, à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, **ne peuvent être effectués que de :**

o 8 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 30 à 19 H 30 du lundi au vendredi inclus ;

o 9 H à 12 H 00 et de 15 H à 19 H les samedis ;

o 10 heures à 12 heures les dimanches et jours fériés.

Article 9 : **Les propriétaires d'animaux et détenteurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage**, y compris l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive (dressage, collier anti-aboiement,...).

Taille des haies

A partir de la mi-mars, la saison de reproduction et de nidification des oiseaux commence. Pour les protéger pendant cette période, la Politique Agricole Commune (PAC) interdit aux agriculteurs bénéficiaires des primes de tailler les haies du 16 mars au 15 août. La DREAL Normandie encourage donc également les collectivités, les professionnels et les particuliers à éviter la taille des haies et l'élagage des arbres du 16 mars au 15 août pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale de leur cycle de vie.



IL EST INTERDIT BRÛLER DES DÉCHETS VERTS (VÉGÉTAUX SECS OU HUMIDES) CHEZ SOI, QUE CE SOIT AVEC UN INCINÉRATEUR DE JARDIN OU À L'AIR LIBRE.

En cas de non respect de cette interdiction, la personne qui brûle des déchets verts peut être punie d'une amende de **450 € maximum**.



Vous pouvez faire un compost ou utiliser ces déchets pour pailler au pied des plantes.

Vous pouvez également apporter vos déchets verts en déchèterie. Certaines communes organisent aussi des collectes de déchets verts en porte-à-porte. Renseignez-vous auprès de votre mairie pour connaître les jours de collecte spécifique.



Restez informés !

Pour rester informés des dernières actualités de la commune, plusieurs solutions s'offrent à vous :

- ◆ La **newsletter**. Inscription sur le site internet de la commune www.nouesdesienne.fr ou par mail à communication@nouesdesienne.fr
- ◆ La page **Facebook Commune de Noues de Sienne**
- ◆ Le **panneau à messages variables** sur la place de la Mairie, à Saint-Sever-Calvados.
- ◆ Le **panneau d'affichage légal** (le petit nouveau, cf. photo). Il est situé au pied de la place de la Mairie à Saint-Sever, près des celliers. Il est tactile et vous permet de consulter tous les documents administratifs de la commune. Vous pouvez également le consulter à distance sur l'application disponible en flashant ce QR code.



Jumelage

Une délégation de Noues de Sienne s'est rendue à Niederdorfelden pour marquer les 50 ans du jumelage entre nos 2 communes, séjour de 40 personnes du 18 au 22 mai. Le vendredi 29 mai : visite de la ville de Fulda. Samedi matin découverte du nouveau quartier de Niederdorfelden avec inauguration d'une stèle pour ce cinquantième anniversaire. Samedi après midi : cérémonie officielle avec discours des élus, intervention de la chorale de Niederdorfelden, hymnes français, allemand et européen. Dimanche journée libre en famille avec visites des environs : Francfort... Le prochain rendez vous est l'accueil de 10 jeunes allemands à St Sever du 22 au 29 juillet. Anniversaire à Saint Sever en 2024 du 09 mai au 13 mai.

Pour marquer cet événement nous avons offert une fresque en métal réalisée par un artisan local M. Damien Picque ; cette fresque représente Sainit Sever avec le clocher, la mairie, la forêt et la région avec la mer et Le Mont St Michel.



Sur le Chemin des marcheurs du Mont Saint Michel.

Comme un lien entre nos deux communes, c'est le 23 avril dernier, répondant à l'invitation du Maire d'Evrecy, M. Henry Girad, qu'Olivier Jeanneau, maire délégué de Saint-Sever, s'est rendu à l'inauguration de la sculpture en « négatif » de notre Miquelot qui orne les abords de notre abbatale depuis juin 2022.

Si la cérémonie fut bénie par le ciel d'une pluie printanière et par le prêtre de la paroisse, elle fût chaleureuse, amicale et empreinte d'une ferveur des participants. Une très belle organisation de la commune d'Evrecy, de son maire et de son équipe municipale ! Nos deux communes se trouvent ainsi mises en correspondance par l'œuvre commune, réalisée par les jeunes de l'IME de Vire et financée par la commune de Noues de Sienne.

C'est aussi, à mille ans d'intervalle, le rappel de cette correspondance, lors de la "translation" des reliques de Saint-Sever vers Rouen. Une histoire riche évoquée par M. Juhel de l'association « Les chemins du Mont Saint Michel » lors de la cérémonie.

Ainsi les marcheurs, les Miquelots de notre époque, auront-ils la surprise de découvrir ces nouveaux jalons sur leur pérégrination vers la Merveille.



HORS LES MURS

Saison 4

à Noues de Sienne

Gratuit

Du 16 Juin au 13 Juillet



MES SOULIERS SONT ROUGES



Et aussi : des concerts, des spectacles de rue,
du cinéma XXL...

Informations au 06.45.63.82.09 et sur www.nouesdesienne.fr/agenda



SNV - ne pas jeter sur la voie publique

Hors les murs - Saison 4 du 16 Juin au 13 Juillet

Le programme s'étoffe en importance et illustre la volonté de notre territoire. Que les initiatives émanent de la commune, d'associations ou autres collectifs, nous vous invitons à plonger dans l'été en musique, en image, en spectacle de rues. Si ces formes culturelles en extérieur sont nées du Covid, elles ne nous vaccineront jamais contre le désir d'être festifs, ensemble. La trame 2023 :



- **Vendredi 16 juin** : « Cinéma XXL sur la place de la mairie de Saint-Sever, précédé du concert d'Anachronik et d'un petit marché du terroir avec restauration.

- **Mercredi 21 juin** : Fête de la musique à Saint-Manvieu-Bocage à partir de 19h30, avec pour tête d'affiche « Mes souliers sont rouges » !

- **Samedi 24 juin (matin)** : les incontournables « bulles de savon » s'envoleront sur le Parvis de l'Abbatiale, soufflées par l'Ensemble de cuivre et l'Orchestre jeunes de l'Ecole de musique et de danse de Noues de Sienne.



- **Mardi 27 juin** : lancement des Virevoltés 2023, à Sept-Frères, avec Joe Sature à 19h00, précédé et suivi du concert des Soulful Déviants. Restauration sur place.

- **Samedis 1^{er} et 8 juillet** : à partir de 10h30, le Parvis de l'Abbatiale accueillera les « Avant-premières » du festival des Virevoltés. Le nouveau rendez-vous de Hors les Murs.



- **Jedi 6 juillet** : spectacles théâtralisés par La Belle Envolee, en journée pour les scolaires et en fin d'après-midi pour le tout public.

- **Vendredi 7 juillet** : à partir de 19h30, lancement des « Vendredis en forêt » sur le **site de l'Etape**, à Saint-Sever.

- **Mercredi 12 juillet** : à partir de 19h30, lancement des Mercredis de la Dathée sur le **site de la base nautique**, à Saint-Manvieu-Bocage.

- **Jedi 13 juillet** : méchoui, feu d'artifices, DJ au stade municipal de Saint-Sever.



Vendredi 16 Juin à partir de 18h00

« Ecran total » : cinéma XXL & concert

Noues de Sienne présente le **vendredi 16 juin**, « **Le petit prince** » sur écran géant. Comme au cinéma sur la place de la mairie de Saint-Sever. La projection XXL assurée par l'équipe du Lux débutera à la tombée de la nuit. Et pour faire patienter le public, sont prévus : un petit marché du terroir, des propositions de restauration et un concert jusqu'au crépuscule. Cette soirée organisée par la commune avec le soutien du service patrimoine des affaires culturelles du Calvados se veut familiale. Ouverte à tous. En accès libre et gratuite.



- A partir de 18 heures : petit marché du terroir.

- Toute la soirée : restauration sur place que proposent également les commerçants du centre bourg.

- Possibilité d'emporter son pique-nique : tables et chaises mises à disposition de tous les publics.

- A partir de 20h30 : entrée en scène des musiciens et chanteurs d'Annachronik. Ces six professionnels reprennent efficacement les standards du rock & blues français et étrangers.

- A 22h30 : diffusion du Petit prince, film d'animation des studios Paramount.

Pratique

Il est conseillé de venir avec son plaid ou sa couverture et aussi, le cas échéant, un fauteuil pour un confort optimal.

En cas d'intempéries, un repli stratégique sur l'Abbatiale est d'ores et déjà anticipé avec l'installation d'un écran intérieur. La soirée aura lieu par tous les temps : mais on espère qu'une bonne étoile, tout là haut...



Lieu de la représentation : place de la mairie de Saint-Sever-Calvados

Informations : 0645638209 ou sur polesocio@nouesdesienne.fr

Mercredi 21 juin

Fête de la musique à St-Manvieu-Bocage



« Mes Souliers sont rouges » emboite le pas !

La Fête de la Musique à Saint-Manvieu Bocage fêtera **mercredi 21 juin** ses 30 ans. Comme cadeau d'anniversaire, les organisateurs de Bocage Loisirs, entourés de leur collectif associatif – avec le soutien financier de la commune de Noues de Sienne - ont programmé : « Mes Souliers sont rouges ». Le public de toute la région devrait y trouver chaussure à son pied.

Programme de la soirée :

19h00 : ouverture par une « kiddy boum » : spectacle musical et dansant pour enfants animé par DJ Bluff et deux danseuses.

20h00 : scène ouverte aux jeunes talents.

21h00 : prestation du groupe de rock *Pillbox disorders*.

22h15 : place au concert, LE concert, celui de « Mes Souliers sont rouges ». Depuis 1991, le groupe écume les scènes. Gullivan le fondateur et Deny, membre historique, seront de l'aventure à Saint-Manvieu-Bocage au côté de trois jeunes chanteurs multi-instrumentistes.

Minuit : Après 1 h 45 de concert, la soirée musicale se poursuivra avec DJ Set.

2 heures du matin : clôture de la manifestation.

Pratique : Accès concerts et parking libre et gratuit. Stationnement : parking de 3 hectares mis à disposition du public à 900 m du bourg. Avec navettes. Restauration et buvette sur place. Informations au 0625456988.

Samedi 24 Juin (matin)

Des bulles et des cuivres !

Sur le parvis de l'Abbatiale

Elles sont devenues des incontournables de Hors les Murs. Elles seront sur le parvis de l'Abbatiale et la place du marché, **samedi 24 juin, à partir de 10h30...**

On parle de bulles. Des bulles de savon : géantes ou démultipliées ! Les bulles d'Anne-Sophie, de Fougères, qui viendra avec ses dizaines d'accessoires et des litres d'eau savonneuse que pourront utiliser petits et grands pour buller et buller encore toute la matinée. Pour donner un peu de souffle, nos bulleurs et nos bulleuses seront accompagnés par les musiciens de l'Ecole de Musique et de Danse de Noues de Sienne, qu'il s'agisse de l'Orchestre jeunes ou de l'Ensemble de cuivre. Mais au fait : ça fait quoi si on glisse une goutte de liquide à bulles dans un tuba ou une trompette 😊 ?



Consignes :

- Les produits et accessoires utilisés sont conformes à la réglementation que respecte cette professionnelle des arts et spectacles.
- Tous les enfants mineurs participant à cette matinée bulles sur l'espace public sont de fait sous la responsabilité d'un référent majeur.



Mardi 27 Juin

Lancement des Virevoltés

A Sept-Frères

Noues de Sienne sera la commune de lancement des Virevoltés 2023. Cocorico ! Rendez-vous le **mardi 27 juin**, à Sept-Frères, pour des retrouvailles avec les comédiens de Joe Sature. Spectacle précédé et suivi par le concert des Souful Déviants. Avec le relais du Comité d'animations de la commune déléguée, cette fin de journée à l'heure de la sortie des écoles, des collèges et des lycées se veut familialement festive.

Déroulement

18 h 15 : entrée en scène des Souful Déviants, groupe de soul dynamique avec ses 2 chanteuses et 8 musiciens (guitariste, bassiste, pianiste, batteur et soufflants). Pour faire monter la température avant la représentation de ...



19h00 : il s'agira donc de retrouvailles avec ces comédiens rencontrés pour la 1^{ère} fois à Noues de Sienne en 2020, profitant de leur « Autorisation de sortie ».

Joe Sature revient à l'invitation des Virevoltés avec « Quatre fois rien » mais fera le maximum devant la mairie de Sept-Frères. Ces quatre artistes sont devenus au fil des décennies une référence du spectacle de rues.

19h45 : 2^{ème} séquence des Souful Déviants pour poursuivre ce début de soirée en musique. Devant un bon verre ou/et une bonne assiette !

Pratique :

Accès libres et gratuits.

Parking à disposition du public : suivre les flèches

Sur place : buvette, restauration sucrée/salée, food-truck...

Possibilité également d'emporter son pique-nique.

Tables et chaises à disposition.

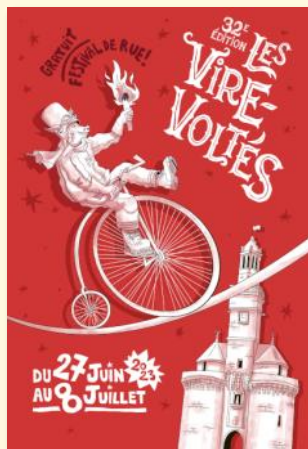
Contact sur polesocio@nouesdesienne.fr & au 0645638209

Samedis 1er et 8 Juillet

« Les avant-premières... »

A l'heure du marché hebdomadaire de Noues de Sienne, nous proposons depuis plusieurs années maintenant aux consommateurs et habitants de mettre dans leur panier, de la musique, du rire, de l'émotion. En fixe : sur le Parvis de l'Abbatiale. En itinérance : dans les allées de la place de la mairie ou dans les rues de Saint-Sever. Nous inaugurerons pour cette édition 2023 les « Avant-premières » développées avec notre partenaire les Virevoltés. Le festival de rues résonnera au petit-déjeuner jusqu'en Noues de Sienne.

A partir de 10h30 sur le même principe de gratuité. Dans le centre bourg de Saint-Sever **les samedi 1^{er} et 8 juillet**. A découvrir.



Le festival des Virevoltés s'étale du 27 juin au samedi 8 juillet. Le programme complet est à découvrir sur : <https://www.lesvirevoltes.org/>

La médiathèque prend l'air !

TAPIS-LECTURE
Un tapis, des histoires, des enfants de 4 ans et plus...
Samedi 1er Juillet à 11h00
Sur le parvis de l'abbatiale de Saint-Sever

MÉDIATHÈQUE
Noues de Sienne

(en cas de pluie, rendez-vous à la médiathèque)

02 62 66 16 22 | mediath@nouesdesienne.fr | mediath@nouesdesienne.fr | @mediathnouesdesienne

ATELIER "AVIONS EN PAPIER"
Auras-tu le record de lancer d'avion ?
Mercredi 12 Juillet de 14h30 à 17h00
Atelier ouvert tout l'après-midi à la médiathèque

MÉDIATHÈQUE
Noues de Sienne

02 62 66 16 22 | mediath@nouesdesienne.fr | mediath@nouesdesienne.fr | @mediathnouesdesienne

Vos informations culturelles et festives sont à retrouver toute l'année sur nouesdesienne.fr/agenda. Votre organisation n'y figure pas ?

Contact sur polesocio@nouesdesienne.fr & au 0645638209

Jeudi 6 juillet**La Belle envolée**

« Histoire et jongleries en Abbayes de Normandie » : le thème proposé aux écoliers de deux classes de Simone Veil, le **jeudi 6 juillet, à 10 heures**, sur le site de l'ancienne abbaye de Saint-Sever, dans et autour de l'Abbatiale. Une initiative portée par l'AVPPS - Association de Valorisation du Patrimoine en Pays Séverin - avec la participation de la Compagnie La Belle envolée. Ses deux comédiens resteront sur site pour aller à la rencontre du public en fin d'après-midi, dès **18h30**, pour partager avec nous « *les contes de la légende dorée - histoires qu'on se racontait au coin du feu* ». Nous sont annoncés « *de la magie, de l'humour et de l'aventure* ». Point de rendez-vous : le Parvis.



Contact sur simonin.pascal2@wanadoo.fr

**Jeudi 13 juillet****Feu d'artifice sonorisé & DJ**

Le Comité des fêtes et d'animations commerciales de Saint-Sever organise son méchoui le **jeudi 13 juillet**, au stade municipal de Saint-Sever dans le cadre des festivités organisées pour la célébration de la Fête nationale. Le méchoui (sur inscriptions) sera ainsi suivi d'un feu d'artifice sonorisé ouvert à tous et d'un DJ - Stéphane Gaucher -, jusque tard dans la nuit. **Informations** au 0641202675 & 0603469063.

Vide-greniers, spectacle de rue, concert...**Prolongations à Champ-du-Boult le samedi 26 août**

En 2022, Champ-du-Boult inaugurait les scènes externes des Virevoltés. Sur la place du village et le parking du gîte communal, ce sont plus de 500 personnes (notre photo) qui assistaient au spectacle et au concert. Pierre angulaire de cette soirée : le Bocage Normand. Le « multiservices » qui organise ce **samedi 26 août 2023** un vide-greniers sur le parking et la grande rue (dont la circulation sera coupée). Une bonne occasion pour étoffer le programme de la journée avec, à l'heure de l'apéro et du déjeuner, la programmation d'un spectacle de rue et d'un concert : l'affiche reste à finaliser. Une « scène ouverte » sera également proposée aux particuliers et associations du territoire et des environs.



Contact aux 0645638209 & 0231684842.

CONCERTS AFTERWORKS

L'ÉTAPE EN FORET



SAINT SEVER CALVADOS

L'Étape en Forêt
by Lodges Nature



**Reprise des concerts
tous les vendredis soir 20h
du 07/07 au 25/08 2023 !**

- * 07/07 - FUNK CAKES DELUXE GROOVE ,DISCO
- * 14/07 - KICK OUT THE JAM - ROCK 50' 60' 70'
- * 21/07 - SALEM - TRIO BASSE,BATTERIE,VOIX
- * 28/07 - BLUES CHAPS - FOLK ROCK & BLUES
- * 04/08 - ALCIE BELA & JACK ELLIS- POP FOLK
- * 11/08 - FLAVIE ET TOM - POP SOUL
- * 18/08 - LES FILS DE JUNO - TRIO COUNTRY
- * 25/08 - TRIO JOURDAN - JAZZ MANOUCHE

ACCES LIBRE & BUVETTE SUR PLACE

«LES VENDREDIS EN FORET»

02 31 09 12 11

www.etape-en-foret.com

Route du vieux château - Saint-Sever-Calvados



CONCERTS 19H30 - GRATUIT

MARCHÉ DE PRODUCTEURS LOCAUX À PARTIR DE 17H30

LES MERCREDIS DE JUILLET/AOÛT



Bee Wild
12 juillet
Rock

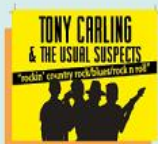


Crédit photo : Stéphane Janou

Deny Lefrançois
2 août
« Répertoire sauvage »
Composition et reprise de
chansons françaises



Pomello
19 juillet
Pop/Rock



**Tony Carling and the
usual suspects**
9 août
Country, rock'n'roll, blues



Violine Cats
26 juillet
Sensitive POP



Scène ouverte
16 août
Inscriptions : mjc@mjc-vire.org



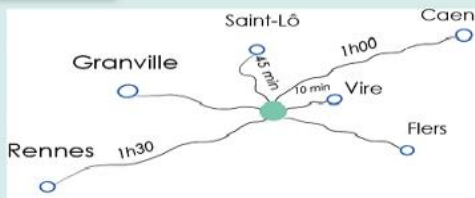
Naouel & Flegz
23 août
Jazz, soul

Restauration sur place

Possibilité de location de pédalo, paddle, kayak... jusqu'à 21h

ACCÈS

Base de loisirs de la Dathée
La cour, Saint Manvieu Bocage
14380 NOUES DE SIENNE



Vendredi 23 juin - 19h30 - Salle de spectacle

« Roméo et Juliette » vous donnent rendez-vous dans la salle de spectacle le vendredi 23 juin, à 19h30. Sur scène : les comédiens de « nom d'une troupe » du collège Jean Vilar travaillent depuis la rentrée sur l'adaptation pour les planches de l'œuvre de William Shakespeare. Représentation gratuite (au chapeau) ouverte à tous. Réservation conseillée au

Nom d'une troupe

Samedi 23 et dimanche 24 juin

19ème Défi de la Pierre Percée

A pied, à vélo ou en canoë, sur terre, en forêt ou sur l'eau : le 19ème défi de la Pierre Percée se déroulera les 24 & 25 juin 2023 à Noues de Sienne. Il s'agira de retrouvailles après l'édition 2022 et notre territoire est ravi d'accueillir une nouvelle fois cette épreuve régionale majeure du Virking'raid.

Contact : par téléphone au 0682964997 et sur www.virkingraid.org



Samedi 24 juin - à partir de 9h00



Tournoi d'été de l'UA-football de Saint-Sever

Le tournoi d'été de l'UA-football de Saint-Sever se déroulera en 2023 le samedi 24 juin, sur les pelouses du stade de la commune déléguée de Saint-Sever. De 9h00 à 16h30 : pour les catégories U6 à U13 ; de 17h30 à 23h00 pour les catégories U15 et U16F.

Informations auprès du coordinateur sportif Anas Lamrabette sur sport@nouesdesienne.fr et au 0611529814.

Samedi 24 juin - 20h30

Méchoui du Comité des fêtes de Courson

Le Comité des fêtes de Courson organise son méchoui le samedi 24 juin, à partir de 20h30, sur le site de la salle communale. Au menu : Kir, entrée, mouton/frites, fromage, dessert, café.

Adulte : 17 euros ; enfant de 6 à 12 ans : 8 euros ; - de 6 ans : gratuit.

Informations aux 0687217424 & 0687585635.

Vendredi 30 juin - 18h00

Fête de l'école Simone Veil

En fin d'après-midi du vendredi 30 juin, l'Association des parents d'élèves du groupe scolaire Simone Veil (à Saint-Sever) vous invite à un « apéro/pique-nique ». Les élémentaires et les maternels présenteront des danses et chants répétés avec leurs enseignants au cours de l'année scolaire. Cette journée sera aussi l'occasion de procéder à l'inauguration de la fresque peinte par les enfants sur le mur extérieur de la cour. Contact et informations : au 0630689626 et sur apedesecolesdesaintsever@gmail.com

Samedi 1er juillet - 10h00

Atelier famille de La Vache qui lit

Samedi 1er juillet, de 10 à 12 heures, l'atelier famille de la Vache Qui Lit proposera une initiation couture avec Emilie PERET qui débouchera – plus tard dans l'année - sur un autre atelier famille consacré à la customisation des vêtements. Les organisateurs accueilleront les familles (et les enfants à partir de 6 ans) invitées à venir avec leur matériel de couture. Informations sur : lesamisdelavachequilil@orange.fr et au 0231669710.

Juillet et août

Les mini-camps été 2023

Les grandes vacances approchent et se préparent maintenant pour les parents des enfants intéressés par les mini-camps organisés au départ de Noues de Sienne par l'Association gestionnaire des Amis de la vache qui lit.

- ✓ Du 10 au 14 juillet à Torigny-sur-Vire pour les 9-11 ans
- ✓ Du 17 au 21 Juillet à Fougères pour les 6-7 ans
- ✓ Du 24 au 28 juillet à Fougères pour les 8-9 ans

Tarifs en fonction du quotient familial. Inscription par mail. Informations sur :

lesamisdelavachequilil@orange.fr et au 0231669710.

Plus d'informations: 02 31 66 97 10 - lesamisdelavachequilil@orange.fr

Dimanche 2 juillet

L'Association des Parents d'Elèves du RPI de Mesnil-Clinchamps / Saint-Manvieu-Bocage organise sa grillades'party, le dimanche 2 juillet, au stade de foot de Saint-Manvieu-Bocage. Pensez à réserver votre repas auprès des membres de l'APE sur apeclinchampstmanvieu@gmail.com ou au 06.28.03.59.44. Votre aide et votre bonne humeur seront les bienvenus.

Grillades'party

Du 22 au 29 juillet

Echange entre jeunes franco-allemands

Au lendemain du 50ème anniversaire du Jumelage en Allemagne, les échanges reprennent aussi entre jeunes habitants de Noues de Sienne et leurs homologues de Niederdorfelden. Nos jeunes voisins allemands sont invités à poser leurs valises sur notre territoire du 22 au 29 juillet 2023. Ces rencontres vous intéressent ? Informations auprès de Ginette Branger au 0231682465 et/ou de Jean-Pierre Nourry au 0666616099.



Dimanche 6 août

Trail/marche de la Forêt de Saint-Sever

La Mans'elle organise le dimanche 6 août l'édition 2023 du Trail de la Forêt de Saint Sever.

A savoir :

Départ et arrivée route du Vieux Château à Saint-Sever-Calvados (14), sur le site de L'Etape, sur un parcours 100% Forêt.

A 9h00 :

- trail de 11 km (D+ : 191m* (XXS/ « km-effort » <24Km) à partir des Cadets (16 ans et +) nés avant le 31/12/2007.
- trail de 25 km (D+ : 461m* (XS/ « km-effort » 25-44Km) à partir des Espoirs (20 ans et +) nés avant le 31/12/2003.

A 9h45 :

- marche de 11 km pour tous (mineurs avec autorisation parentale).

Pratique : pensez à votre licence ou certificat médical. Informations auprès de Pascal Mancel au 0699163063.



Du 21 au 25 août

Séjour en bord de mer

L'Espace jeunes de la Vache qui Lit organise un séjour au bord de la mer pour les + de 11 ans, du 21 au 25 août. Informations auprès de Bérangère Thomas sur berangere.thomas-vachequilil@orange.fr



Jeudi 24 août

Foire aux moutons

La Foire aux moutons de Saint-Sever se déroule le traditionnel jour de la Saint-Barthélémy, soit en 2023 le jeudi 24 août. Vous êtes propriétaire d'une parcelle de quelques vergers avec plusieurs mères : c'est l'occasion à l'approche de l'automne de négocier au mieux le « blin » prometteur, la « gerce » maternelle, vos animaux de réforme... Rendez-vous est donné dans une ambiance champêtre, aux vendeurs, acheteurs et ... curieux, sur la place du Champ-de-Foire. Informations au 0231688263.



& expo et conférence de Christian Malon

Il est la mémoire des foires et marchés qu'il photographie sous tous les angles depuis des dizaines d'années. Christian Malon présentera une exposition de ses clichés les plus représentatifs et animera une conférence le matin de ce même jeudi 24 août, dans les locaux du Pôle socioculturel, en vis-à-vis de la place du champ-de-foire qui au même moment accueillera la foire aux moutons. On ne pourra être plus au cœur du sujet. Informations auprès de la Médiathèque sur mediatheque@nouesdesienne.fr et au 0231691623.

Dimanche 27 août

Pique-nique partagé de La Vache qui lit

Un pique-nique partagé est organisé par La Vache qui lit, le dimanche 27 août, sur le site de ses locaux du 12 rue de l'ancien collège, à Saint-Sever, afin de réunir tous les adhérents de l'association pour partager un moment convivial.

Informations sur lesamisdelavachequilit@orange.fr et au 0231669710.

Du 28 août au 1er septembre



« Tu veux te faire de nouveaux amis avant ton entrée en sixième ? Tu veux aller à l'espace jeunes mais tes amis n'y vont pas ? Ce séjour d'intégration est fait pour toi ! »

Séjour d'intégration pour les 6ème & 5ème

Du 28 août au 1er septembre à l'invitation de la Vache qui Lit. Informations auprès de Bérangère Thomas sur berangere.thomas-vachequilit@orange.fr

Dimanche 3 septembre

Méchoui de Mesnil-Clinchamps

Le Comité des fêtes de Mesnil-Clinchamps organise son méchoui le dimanche 3 septembre, sur le site de la salle communale. Informations au 0633360781 et sur mette.emilie@hotmail.fr

L'association Loisirs pour tous de Champ-du-Boult vous invite à participer à la 32ème édition de son rallye pédestre. Rendez-vous est donné le dimanche 3 septembre, à 9 heures, pour le départ dans le bourg. Sur un itinéraire de 11 kilomètres à parcourir dans la journée et surtout à deviner à partir de photos, de questions, d'énigmes, etc. Pour reprendre des forces le midi : un barbecue sera proposé aux participants, sachant qu'il sera également possible d'emporter son pique-nique. Informations et inscriptions au 0674260724.

32ème rallye pédestre de Loisirs pour tous

Dimanche 10 septembre

Concours de Mölky et autres jeux

L'association Bocage Loisirs organise le dimanche 10 septembre à Saint-Manvieu-Bocage, un concours de Mölky, renforcé de jeux de pétanque, de palets... Informations au 0674565833 ou/et 0625456988.



Dimanche 17 septembre



Rendez-vous à Courson le dimanche 17 septembre, pour le trail/marche et l'ouverture de la saison en cyclo-cross à l'occasion de la traditionnelle et inmanquable Mans'elle champêtre. Informations auprès de Pascal Mancel au 0699163063.

La Man'selle champêtre

Samedi 16 et dimanche 17 septembre

Journées du patrimoine & concert Gospel

Exposition dans les celliers, visites, concert : le week-end des 16 et 17 septembre sera celui des Journées du patrimoine. Avec pour point d'orgue le samedi à 20h30, un concert de Gospel donné dans l'Abbatiale de Saint-Sever par le Violet Calix Bridge Gospel. Dirigé par Christelle Saboukoulou-Kifoula, ce collectif de la région caennaise s'est spécialisé dans le répertoire Gospel et Spirituals : des chants, aux mélodies populaires ou savantes, qui trouvent leurs origines dans la délivrance rêvée des esclaves noirs des États-Unis d'Amérique. Concert gratuit (avec passage du chapeau). Réservations conseillées dans un souci d'organisation.

Informations sur polesocio@nouesdesienne.fr et au 0645638209.



Redevance incitative et changement de mode de collecte des déchets

L'Intercom de la Vire au Noireau a acté, par délibération du 11 mai 2023, le report de la facturation à la redevance au 1er janvier 2025 afin notamment, d'avoir plus de temps pour mettre en place le nouveau mode de collecte. Pour vous expliquer les changements à venir dans le détail, un dépliant est en cours de réalisation par l'IVN et vous sera distribué sous peu. **Surveillez votre boîte aux lettres !**



La Mobilité est une compétence propre à l'Intercom de la Vire au Noireau. Dans ce cadre plusieurs axes sont développés :

Mobilité



◆ La démarche **Mobipro**, destinée à développer des alternatives à l'usage individuel de l'automobile dans les **déplacements domicile-travail**. Des partenariats avec les entreprises du territoire existent et des ateliers ont été réalisés. On notera également une présence mensuelle sur le marché de Saint-Sever pour faire connaître le covoiturage pour les longs trajets domicile / travail ou le vélo à assistance électrique pour les courts trajets domicile / travail. Plus d'informations sur le site de l'Intercom de la Vire au Noireau (ou flasher directement ce QR code.



- ◆ La mobilité pour tous. Une commission mobilité traite les questions de mobilité et devra définir les priorités pour qu'à terme des solutions existent sur l'ensemble du territoire. Cela passe par l'usage du vélo et le développement des pistes cyclables, les solutions de covoiturage, l'auto-stop, le transport à la demande, l'extension ou non du réseau de bus urbain, l'arrêt à la demande pour le train... La liste est non exhaustive et c'est la multiplicité des pratiques qui maximisera les possibilités et évitera l'isolement de certains.



Bien que nous privilégions le bien-vivre ensemble, nous faisons l'amer constat que le respect, la tolérance sont des valeurs de plus en plus souvent absentes du dialogue démocratique et ainsi le fragilise. Les conflits de voisinage de plus en plus présents pourraient être évités si la communication et le bon sens étaient privilégiés. N'oublions pas que l'intérêt général n'est pas la somme d'intérêts particuliers. En tant qu'élus, face à l'individualisme, nous devons privilégier l'intérêt collectif. Nos décisions peuvent donc être incomprises par certains mais elles répondent toujours à l'intérêt du plus grand nombre.

Nous nous efforçons de communiquer sur tous les supports de manière objective. Les élus doivent rendre compte en toute transparence,

indépendance, liberté et honnêteté. Les interpellations, les invectives et les suspicions dont ils sont de plus en plus souvent les victimes, peuvent revêtir un caractère inquisiteur, que peu de citoyens accepteraient à leur rencontre. Réagissons face à ces dérives.

Souvent l'absence de recul, de vérification, de recoupement des sources ne permettent pas d'avoir une opinion éclairée. Le filtrage réalisé par les algorithmes des réseaux sociaux communique une information partisane. Elle correspond à nos centres d'intérêts et peut contribuer à notre désinformation. Si nous n'y prenons garde, faute d'opinions multiples, elle peut engendrer une insidieuse absence d'objectivité, mieux vaut une tête bien faite qu'une tête bien pleine.

Vos élus sont disponibles autant que possible pour répondre à vos interrogations et/ou demandes, n'hésitez pas à venir les rencontrer lors des permanences de mairie ou en prenant rendez-vous auprès des secrétaires de mairie.



Une démarche citoyenne

Quelles sont vos attentes pour bien vivre à Noues de Sienne ? Avez-vous été consultés pour les différents projets : les travaux dans le bourg de Saint-Sever, le changement de la collecte des déchets, la fermeture de la piscine, l'augmentation de la cantine et la gestion des menus, l'abandon de la gare de Saint-Sever et de l'IMP ? NON. Quelle gouvernance souhaitez-vous pour demain ? Continuer à subir ou bien participer à l'action ?

Nous, élu.e.s Et si on changeait ?, tentons, par nos réunions publiques proposées une semaine avant le conseil municipal mensuel, et dans chaque village de Noues de Sienne, d'être au plus près de vous. L'objectif : recueillir vos questions et chercher ensemble des réponses,

vous informer sur la vie du conseil, débattre avec d'autres habitants et construire, avec vous, un changement de la pratique politique locale, en privilégiant la concertation et le partage au service de tous.

Nous rejoindre lors de ces réunions, c'est participer à l'action.

Pour connaître les prochains rdv, nous vous invitons à rejoindre notre page Facebook et si on changeait ou nous écrire par mail etsionchangeait7@gmail.com

Nouveau !

Un moteur de recherche de rendez-vous est disponible afin de vous faciliter la prise de rendez-vous en mairie pour une première demande ou le renouvellement de vos titres d'identité.

Pour y accéder, rendez vous sur le site : <https://passeport.ants.gouv.fr/services>

A noter que les mairies de Noues de Sienne ne disposent pas du dispositif permettant les demandes et renouvellement de titre.

**RÉSERVEZ
ANTICIPEZ
VOYAGEZ**

Vérifiez dès maintenant la **validité de vos titres d'identité**. N'attendez pas le dernier moment pour les renouveler!

Gagnez du temps avec la pré-demande en ligne sur ants.gouv.fr

The graphic features a stylized paper airplane carrying a person's face and a camera icon, symbolizing speed and travel. Below the text are images of French identity documents and the French flag.

Contacts utiles :

Mairie de Saint-Sever-Calvados : le lundi de 14h à 16h, les mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h, les mercredi et vendredi de 9h à 12h, permanence des élus le samedi matin de 10h à 12h.

02 31 68 82 63 ou contact@nouesdesienne.fr

Vos mairies déléguées vous accompagnent dans vos démarches :

Champ-Du-Boult	le mardi de 10h à 12h et le jeudi de 17h à 19h	02 31 66 02 96
Courson	le mardi de 10h30 à 12h et permanence des élus les 2 ^{ème} et 4 ^{ème} samedi du mois de 10h30 à 12h	02 31 68 83 01
Fontenermont	le mardi de 14h à 15h30 et le jeudi de 17h30 à 19h	02 31 66 05 39
Le Gast	le mardi de 16h à 18h et le vendredi de 14h à 16h	02 31 66 06 57
Le Mesnil-Benoist	Se rapprocher de la mairie déléguée de Mesnil-Clinchamps	
Le Mesnil-Caussois	le samedi de 8h45 à 9h45	02 31 68 83 27
Mesnil-Clinchamps	le lundi de 14h à 16h, le mercredi de 9h à 12h30, le jeudi de 14h à 18h et le samedi de 10h à 12h	09 67 33 71 71
Saint-Manvieu-Bocage	le mardi de 14h00 à 18h30 et le samedi de 10h à 11h	02 31 66 00 57
Sept-Frères	le vendredi de 9h30 à 11h le samedi de 10h à 11h (permanence élus)	02 31 68 82 04